



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<p><b>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b></p>	<p><b>Note de service  SG/SRH/SDDPRS/2025-27  10/01/2025</b></p>
---	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2025

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Informations relatives à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2025.

**Destinataires d'exécution**

DRAAF – DRIAAF - DAAF – SGCD - DDT(M) – DD(ETS)PP  
Administration centrale  
Etablissements d'enseignement technique agricole  
Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
MTE  
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INRAE – ANSES –  
INFOMA – CNPF- OFB

**Destinataires d'information**

CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Informations relatives à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2025.

Suivi par :

Bureau des concours et des examens professionnels

Graciela NOLLET : Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels

Pour tout renseignement, écrire à : [concours.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:concours.sg@agriculture.gouv.fr)

Site Internet : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

La présente note de service vise à présenter aux agents issus des différents services relevant du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics sous tutelle la programmation des concours et des examens professionnels qui se déroulent au cours de l'année 2025.

Le bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) assure l'organisation et la mise en œuvre des opérations de sélection programmées en 2025.

La programmation, présentée sous forme de calendrier prévisionnel, joint en annexe, est également disponible sur le site Internet, régulièrement actualisé et consultable à l'adresse suivante : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/calendriers-previsionnels/>.

## **OÙ TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL ?**

### **1/ La note de service.**

Chaque concours ou examen professionnel fait l'objet d'une note de service spécifique publiée lors de l'ouverture des inscriptions dans le Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (B.O.Aagri) accessible à l'adresse suivante : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri>.

Cette note de service est également consultable sur le site Internet des concours dans l'Espace de téléchargement - rubrique « Avis de recrutement, notes de service et arrêté de composition des jurys » : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/avis-de-recrutement-notes-de-service-et-arretes-fixant-la-composition-des-jurys/>.

Elle présente entre autres le calendrier du concours ou de l'examen concerné, le règlement des sélections, les conditions d'accès, la nature et les modalités des épreuves, le dispositif de préparation des candidats, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves pour les personnes en situation de handicap ou encore de recours éventuel à la visioconférence pour les épreuves orales.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de lire attentivement chaque note de service, en particulier concernant :

- La période d'inscription en ligne, étape préalable et indispensable à la confirmation de l'inscription.
- Les consignes relatives à la constitution et au dépôt en ligne des pièces justificatives du dossier d'inscription avant la date limite.
- Le cas échéant, la transmission en ligne dans les délais impartis du dossier de présentation (concours externe) ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle/RAEP (concours interne et examen professionnel).

En effet, le non respect des divers délais fixés par l'arrêté d'ouverture (que reprend la note de service) ou l'incomplétude du dossier d'inscription entraînent systématiquement le rejet de la candidature en vertu du respect de la réglementation en vigueur et de l'application du principe d'égalité de traitement des candidats.

### **2/ Le site Internet.**

Il est consultable via le lien suivant : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>.

Outre le calendrier prévisionnel et les notes de service, il permet de trouver toutes les informations utiles aux candidats (liste non exhaustive) :

- les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes,
- les annales,
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

#### Modalités d'inscription.

Les inscriptions aux concours et examens professionnels se font uniquement par Internet. La marche à suivre pour s'inscrire est décrite dans **une notice explicative** dont le(a) candidat(e) est invité(e) à prendre connaissance **avant de débiter son inscription**.

Lors de l'inscription, le(la) candidat(e) crée son « espace candidat ». C'est par ce biais qu'il accédera au module « Documentation » lui permettant de télécharger les documents concernant le concours ou l'examen professionnel auquel il souhaite s'inscrire (modèle d'attestation, modèle dossier RAEP, guide RAEP...). C'est également via son « espace candidat » qu'il téléversera les pièces justificatives nécessaires à la validation de son inscription en respectant les délais précisés.

Les agents sont donc invités à consulter régulièrement le site Internet.

### **3/ Le BCEP**

L'équipe du BCEP se rend disponible pour répondre aux demandes des agents qui peuvent envoyer un message via la boîte fonctionnelle du BCEP ([concours.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:concours.sg@agriculture.gouv.fr)) ; chaque demande est traitée et fait l'objet d'une réponse.

Lorsqu'il s'agit de questions relatives aux dossiers de candidat(e)s inscrit(e)s ou en démarche d'inscription à un concours ou un examen en cours, il faut contacter directement le/la chargé(e) de concours qui en assure la gestion, ses coordonnées sont indiquées sur la note de service du concours ou de l'examen concerné ainsi que sur chaque convocation adressée aux candidats.

\*\*\*\*\*

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'adjoint à la Sous-directrice du développement professionnel  
et des relations sociales

David CORBÉ-CHALON

Opération	Nombre de places offertes	Date d'ouverture	Fin des inscriptions	Fin dépôt dossiers inscription ou retour pièces	Epreuves écrites	Epreuves orales
PCEA PLPA CPE 2°C - 4°C EXTERNES 2025 (19 concours dont 4 maritimes)	PLPA : 59 PCEA : 30 2ème et 4ème cat : 20	27-sept-2024	18-nov-2024		14 et 15 janvier 2025	du 31 mars au 25 avril 2025
PCEA PLPA CPE 2°C - 4°C INTERNES 2025 (18 concours)	PLPA : 48 PCEA : 20 2ème et 4ème cat : 47	8-nov-2024	11-déc-2024	18-déc-24	RAEP	à partir du 10 mars 2025
ISPV 2025 ext, int et exa pro	Ext : 12 Int : 8 Exa pro : 4	6-janv.-25	6-févr.-25	20-févr.-25	20-mars-25	du 10 au 20 juin 2025
I-ESPV 2025 (ENV, GES et ENS)	ENV : 9 GES : 1 ; ENS : 1	6-janv.-25	6-févr.-25	20-févr.-25	20-mars-25	du 10 au 20 juin 2025
ISPV externe sur titres 2025	2	6-janv.-25	6-févr.-25	20-févr.-25	DOSSIER	du 10 au 20 juin 2025
TSMA1 2025 (6 concours et 3 exa pro)	Ext : 104 Int : 71 Exa Pro : 35	7-oct-2024	13-nov-2024	28-nov-24	30-janv-2025	Ext : du 12 au 23 mai 2025 Int et Exa pro : du 31 mars au 4 avril 2025
TSMA1 VA CNAL Externes 2025 : Brexit, 2 concours (Hauts-de-France et Normandie) ; Abattoirs, 15 concours	HDF: 31 ; Normandie : 3 ; Abattoirs : 25	7-oct-2024	13-nov-2024	28-nov-24	30-janv-2025	du 12 au 23 mai 2025
TSMA2 (technicien principal) 2025 (6 concours)	Ext : 71 Int : 47	7-oct-2024	13-nov-2024	28-nov-24	30-janv-2025	du 12 mai au 11 juin 2025
TPMA (principal) 2025 exa pro	63	13-janv-2025	13-févr-2025	27-févr-25	20-mai-2025	
CTMA (chef technicien) 2025 exa pro	72	13-janv-2025	13-févr-2025	27-févr-25	20-mai-2025	8 au 19 septembre 2025
Elèves IAE externe 2025		6-mai-25				
Elèves IAE interne 2025	fixé ultérieurement	6-janv-25	6-févr-25	20-févr-25	27/03/2025 + écrit admission Anglais 3 juin 2025	du 23 au 26 juin 2025
IAE concours externe sur titres 2025	fixé ultérieurement	2-mai-2025	2-juin-2025	16-juin-2025	dossier de sélection	entre le 17 et le 28 novembre 2025
IAE exa pro 2024	33	11-févr-25	11-mars-25	25-mars-25	11-sept-25	du 24 novembre au 4 décembre 2025
AAE direct 2025 (ext, int, mutualisé MTE)	50 MTE, 20 MASA	3-juin-24	12-juil-25	12-juil-25	15-oct-24	du 6 au 10 janvier 2025
Attaché d'administration de l'Etat Examen professionnel 2025	fixé ultérieurement	5-févr-2025	7-mars-2025	21-mars-25	15-mai-2025	du 6 au 10 octobre 2025
Attaché Principalat 2026	fixé ultérieurement	2-sept-2025	3-oct-2025	16-oct-2025		du 12 au 21 novembre 2025
Secrétaire administratif CI.N examen professionnel 2025	fixé ultérieurement	27-janv-2025	27-févr-2025	13-mars-25	RAEP	du 2 au 6 juin 2025
Secrétaire administratif CI.N examen professionnel 2026	fixé ultérieurement	2-sept-2025	2-oct-2025	16-oct-25	RAEP	du 8 au 12 décembre 2025
SA CI.Sup 2025	57	lundi 7 octobre 2024	jeudi 7 novembre 2024	jeudi 21 novembre 2024	jeudi 6 février 2025	
SA CI.Sup 2026	fixé ultérieurement	mardi 20 mai 2025	vendredi 20 juin 2025	vendredi 4 juillet 2025	jeudi 4 septembre 2025	
SA CI. Exc 2025	50	lundi 7 octobre 2024	jeudi 7 novembre 2024	jeudi 21 novembre 2024	jeudi 6 février 2025	du 12 au 23 mai 2025
SA CI. Exc 2026	fixé ultérieurement	mardi 20 mai 2025	vendredi 20 juin 2025	vendredi 4 juillet 2025	jeudi 4 septembre 2025	entre le 3 et 14 novembre 2025
TFR CI.N, exa pro 2025	fixé ultérieurement	16-sept-25	16-oct-25	30-oct-25		les 3 et 4 décembre 2025
TFR CI. Sup 2025	fixé ultérieurement	20-mai-2025	20-juin-2025	4-juil-25		du 29 septembre au 3 octobre 2025
TFR CI. Ex 2025	fixé ultérieurement	20-mai-2025	20-juin-2025	4-juil-25		du 6 au 10 octobre 2025
Technicien de formation et de recherche Concours externe 2025 BAP A, B, G (4 emplois types)	9	4-févr-2025	6-mars-2025	20-mars-25	5-juin-2025	du 22 au 26 septembre 2025
Technicien de formation et de recherche Concours interne 2025 BAP G (1 emploi type)	5	4-févr-2025	6-mars-2025	20-mars-25	RAEP	du 16 au 20 juin 2025
Ingénieur de recherche hors classe 2025	5	14-oct-2024	14-nov-2024	28-nov-24		du 20 au 22 janvier 2025
IE externe 2025 BAP A, G (4 emplois types)	6	15-avr-2025	15-mai-2025	29-mai-25	S 37	entre le 22 septembre et le 3 octobre 2025
IE interne 2025 BAP A, C, D, G ( 7 emplois types)	12	4-mars-2024	4-avr-2024	19-avr-24	S 37	entre le 22 septembre et le 3 octobre 2025
Concours Communs interministériels 2025 (ADJA, SA)	Géré par MENESR	11-févr-25	13-mars-25	13-mars-25	9-avr-25	Géré par MENESR
Hors concours et examens professionnels :						
Détachement-promotion BOETH SA et Attaché	SA : 4 ; Attaché : 1	9-déc-24	9-janv-25	16-janv-25	RAEP	24 au 28 mars
Détachement-promotion BOETH prévus 2ème trimestre 2025 : TSMA, IAE, ISPV	fixé ultérieurement	fixé ultérieurement	fixé ultérieurement	fixé ultérieurement	RAEP	fixé ultérieurement